NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/9485
21 octobre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Note du Secrétaire général

Sur la demande des représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur de communiquer au Conseil de sécurité, pour information, le texte de la déclaration publiée le 20 septembre 1969 par les ministres des affaires étrangères des pays susmentionnés.

La déclaration est conçue comme suit :

"Les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont rencontré le Secrétaire général pour un échange de vues.

Ils ont porté leur attention sur la situation au Moyen-Orient, qu'ils considèrent comme de plus en plus grave et urgente.

1. Ils ont réaffirmé que la résolution 242 du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, devait être appuyée et appliquée.

2. Ils sont convenus qu'une paix durable doit être instaurée au Moyen-Orient.

3. Ils ont réaffirmé que tous les Etats du Moyen-Orient ont le droit inaliénable d'exister en tant qu'Etats indépendants et souverains.

4. Ces objectifs présents à l'esprit, les conversations déjà engagées et les contacts déjà établis se poursuivront."

69-23856